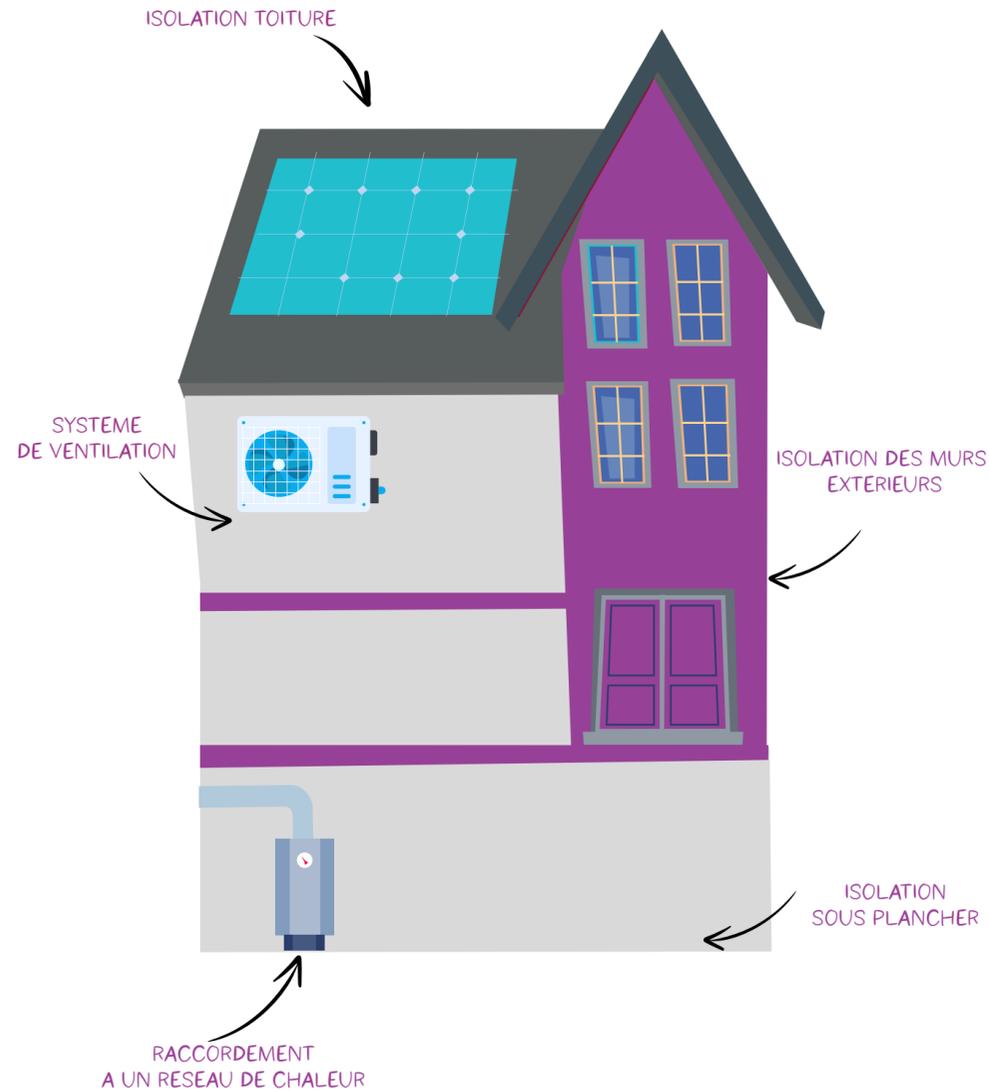


LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

ISERENOV' a pour objectif de promouvoir la réalisation de travaux spécifiques visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Les projets éligibles peuvent ainsi concerner :



Retrouvez la liste complète sur www.te38.fr/iserenov/

Des questions sur nos compétences ?
Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère
27 rue Pierre Sémard
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr

Suivez-nous sur LinkedIn
TE38

 territoire
d'énergie
ISÈRE



À L'ATTENTION DES
COLLECTIVITÉS
MEMBRES DE TE38

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE: FINANCEZ VOS TRAVAUX !

TOUT SAVOIR SUR LA PRIME ISERENOV'



MARS 2025

 territoire
d'énergie
ISÈRE

DÉCOUVREZ ISERENOV'

Accélérez et valorisez vos projets d'amélioration énergétique du patrimoine bâti avec TE38

POURQUOI CHOISIR ISERENOV'?

Économisez sur vos factures d'énergie tout en contribuant à la transition énergétique. Grâce au dispositif ISERENOV', bénéficiez d'un soutien financier pour valoriser votre patrimoine et contribuer aux objectifs de neutralité carbone.



VALORISEZ VOTRE PATRIMOINE :

Modernisez et améliorez la performance énergétique de vos infrastructures.



RÉDUISEZ VOS DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES :

Engagez une action concrète pour envisager des territoires plus sobres en énergie et en carbone, améliorant la qualité de vie tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.



ACCÉLÉREZ VOS PROJETS :

Simplifiez et accélérez la réalisation des travaux d'amélioration énergétique au sein de votre collectivité.

ISERENOV'
par TE38

FINANCEZ VOS TRAVAUX

Jusqu'à 16 000 €

d'aide financière

MONTANT DES DÉPENSES HT :

- 50% pour une première tranche de travaux allant jusqu'à 20 000 €
- 20% pour une seconde tranche de travaux allant de 20 000 € à 50 000 €

POUR QUI ?

- Les intercommunalités adhérentes à TE38 dès lors que le bâtiment est situé sur un territoire pour lequel TE38 perçoit la TICFE-C.
- Les communes pour lesquelles TE38 perçoit la TICFE-C.
- Les autres regroupements de collectivités dès lors que TE38 perçoit la TICFE-C sur l'ensemble du groupement concerné.



REPLACEMENT DES FENÊTRES D'UNE CANTINE SCOLAIRE

22 218€ HT
de travaux total

→ 10 443€
Part commune

→ 10 443€
Subvention ISERENOV'

50%
du montant total
des travaux



1 DEMANDE DE FINANCEMENT

Pour bénéficier de la prime ISERENOV', toute demande doit être soumise via l'adresse iserenov@te38.fr.

→ TE38 contrôle votre éligibilité et vous fournit un dossier d'aide à compléter et à nous renvoyer.



2 LANCEMENT DES TRAVAUX

Après réception de tous ces éléments, votre dossier est étudié.

→ Si votre demande répond aux critères d'éligibilité de l'aide, vous recevez un accusé de réception valant autorisation de démarrer les travaux.



3 VERSEMENT DE LA PRIME

Une fois les travaux réalisés, la collectivité est tenue de nous fournir ses factures dans un délai de 4 mois maximum après la fin des travaux.

→ Vous recevez un courrier confirmant le versement de votre aide.